PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général aux politiques publiques

Mission aménagement

Affaire suivie par : Florent Hébert
Tél: 01 82 52 42 22
Courriel : florent.hebert@paris.gouv.fr

Paris, le 21 OCT. 2026

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

au

président du conseil d'administration de
l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France

Objet : Délibérations numéros B26-2-1 à B26-2-18, du bureau du 14 octobre 2026
PJ : 17 délibérations

Vous m'avez adressé, pour approbation, les délibérations de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, visées en objet, adoptées lors du bureau du 14 octobre 2026.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, en retour, un exemplaire de chacun de ces documents, visés ce jour.

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

Georges-François LECLERC

epf
ILE-DE-FRANCE

Bureau B26-2

du 14 octobre 2026

Délibération n° B26-2-16

Objet : Convention stratégique avec la communauté de communes Entre Juine et Renarde (91)

Le Bureau,

Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de- France,

Vu le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

Vu la délibération A15-2-9 du Conseil d'Administration du 8 octobre 2015, portant délégation de l'approbation des conventions et de leurs modifications au Bureau,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'EPF Ile-de-France,

Vu le programme pluriannuel d'interventions de l'EPF Ile-de-France,

Vu le rapport présenté par le Directeur Général,

Après en avoir délibéré :

- Approuve la convention stratégique avec la communauté de communes Entre Juine et Renarde, jointe en annexe de la présente délibération,
- Autorise un engagement financier plafonné à 150 k€ pour la mise en œuvre de la convention stratégique,
- Autorise le Directeur Général de l'EPF Ile-de-France, ou son représentant valablement désigné, à signer et exécuter la convention stratégique avec la communauté de communes Entre Juine et Renarde et les actes en découlant,
- Autorise le Directeur Général de l'EPF Ile-de-France, ou son représentant valablement désigné, à signer tout avenant relatif à la convention stratégique avec la communauté de communes Entre Juine et Renarde.
- Demande au Directeur Général de rendre compte annuellement au Bureau des avenants intervenus sur la convention stratégique avec la communauté de communes Entre Juine et Renarde.

Le Président de l'EPFIF
Jean-Philippe DUGOIN-CLÉMENT

Le Préfet de la Région Ile-de-France
Georges-François LECLERC

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, le cas échéant, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.